

UN POUVOIR QUI A PEUR DE LA MÉMOIRE

INTERVIEW DE CATHERINE GOUSSEFF, membre de Mémorial France
PROPOS RECUEILLIS PAR COLETTE CHANAS-GOBERT, vice-présidente protestante de l'ACAT-France
PHOTO YURI KADOBNOV - AFP

Le 28 février, la Cour suprême de Russie a confirmé, selon ses termes, la « liquidation » de Memorial International. Le recours déposé par le Centre des droits humains Memorial n'a pas encore été examiné par le tribunal de Moscou, mais, de toute évidence, il sera rejeté.

Lors de sa légalisation comme organisation, Memorial a choisi, pour des raisons tactiques (éviter que d'éventuelles menaces ne mettent en péril l'ensemble des activités), de se structurer en deux entités distinctes. D'une part, Memorial International, où est conduite l'activité relative au travail mémoriel (centre d'archives, d'exposition, de conférences), et, d'autre part, le Centre des droits humains (CDH) Memorial, qui s'est spécialisé dans la défense des prisonniers politiques en Russie (plus de 1 000 personnes depuis sa création ont été reconnues comme telles par le CDH) et la dénonciation des abus commis durant les guerres menées par la Russie (Tchéchénie, Géorgie, Syrie...). Par ailleurs, il existe une cinquantaine d'associations indépendantes se revendiquant de Memorial sur le territoire de la Fédération de Russie.

Quel est le sens de la présente décision de justice ?

C. G. : Les procédures judiciaires intentées contre Memorial International et le CDH Memorial marquent l'aboutissement de multiples pressions exercées contre elles, tout particulièrement depuis que, selon une loi russe de 2012, elles ont été reconnues comme « agents de l'étranger » en raison des soutiens financiers qu'elles perçoivent de fondations et d'ONG européennes. Cette loi impose la mention du label « agent de l'étranger » (très stigmatisant en Russie) dans toute activité ou correspondance de ces organisations. Ces structures ont été attaquées en justice

« La guerre déclenchée par le régime de Poutine contre l'Ukraine est un crime contre la paix et l'humanité. Cette guerre restera à jamais une page honteuse de l'histoire russe. Nous sommes contre la guerre avec l'Ukraine et exigeons une cessation immédiate de cette agression »

Déclaration conjointe de Memorial International et du Centre des droits humains Memorial, le 24 février 2022



Le monument aux victimes des répressions staliniennes, devant le bâtiment du FSB, à Moscou, le 29 octobre 2018.

en vertu du soi-disant non-respect de cette obligation. En réalité, le gouvernement entend avoir le monopole du discours mémoriel, partie intégrante de sa politique depuis plus d'une dizaine d'années, où il s'agit essentiellement de glorifier la patrie et tout ce qui peut susciter la fierté de la Russie, à commencer par son rôle dans la libération de l'Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale. D'autre part, on assiste à un autoritarisme croissant qui veut taire toute dénonciation des nombreux abus commis en matière des droits humains.

N'y a-t-il pas un risque de destruction de la documentation accumulée par Memorial ? Alexandre Tcherkassov, président du CDH à Moscou, et le personnel sont-ils menacés ?

C. G. : Quels que soient les risques de confiscation des archives ou de la collection des objets du Goulag, Memorial International considère que toute cette documentation appartient au peuple russe et qu'elle doit rester en Russie. Un grand travail de numérisation a été entrepris et il pourra garantir la libre consultation des archives. En cas de mise sous séquestre de tous les matériaux accumulés, les responsables de Memorial restent confiants dans l'idée qu'ils ne seront pas détruits et dormiront dans un quelconque sous-sol en attendant des jours meilleurs. Quant aux risques affectant les représentants de Memorial, il est difficile de se prononcer tant la situation de tension évolue au jour le jour en Russie, mais les menaces sont réelles et des membres de Memorial s'apprentent à quitter le pays. Les filiales de Memorial en Europe (Allemagne, Italie, République tchèque, France) se concertent actuellement

pour imaginer de quelle manière prolonger, refléter l'œuvre conduite en Russie. Une série de conférences annuelles au parlement européen est d'ores et déjà planifiée; cela permettra de faire entendre la voix de Memorial, emblématique de la société civile russe, à nouveau captive.



Pour aller plus loin

Catherine Gousseff, *L'Exil russe : la fabrique du réfugié apatride (1920-1939)*, CNRS Éditions, Paris, 2008.

<https://memorial-france.org>

Irina Flige, *Sandormokh, le livre noir d'un lieu de mémoire*, Les Belles Lettres, 2021. Sandormokh est devenu l'un des principaux lieux de mémoire et de recueillement en souvenir des victimes des purges staliniennes de 1937-1938, au cours desquelles près de 800 000 personnes ont été abattues d'une balle dans la nuque dans le plus grand secret.

À propos de l'autrice

Catherine Gousseff, historienne, est directrice de recherche au CNRS, membre du Centre des mondes russe, caucasien et centre-européen de l'École des hautes études en sciences sociales et *fellows* de l'Institut convergence-migrations du Collège de France. Ses recherches portent sur les migrations contraintes et forcées en provenance et au sein de l'espace est-européen et soviétique au XX^e siècle.